

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance extraordinaire tenue le jeudi 3 août 2017 à 9 h 30 par conférence téléphonique.

Sont présents

M. Denis Coderre, président, maire de la Ville de Montréal ;
M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Claude Dauphin, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Alan DeSousa, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac ;

N'a pu assister

Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil.

Le directeur général, M. Massimo Iezzone, et le secrétaire de la Communauté, Me Tim Seah, assistent à la séance.

CE17-152

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN CONSEILLER EN RECHERCHE

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un conseiller en recherche afin de pourvoir un poste vacant, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et de l'autoriser à signer ce contrat de travail.

CE17-153

RÈGLEMENT S-2169 DE LA VILLE DE MIRABEL

Il est résolu d'approuver le règlement S-2169 de la Ville de Mirabel modifiant le schéma d'aménagement révisé visant à modifier la délimitation des zones inondables 0-20 ans et 20-100 ans à l'intérieur de la plaine inondable d'une rivière ne faisant pas partie des cours d'eau visés au critère 3.2.1 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, soit la rivière du Nord, sur les lots 4 397 078, 4 397 077 et 4 397 076 dans le secteur de Saint-Antoine à Mirabel puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.



CE17-154

RÈGLEMENT 68-17-17 DE LA MRC D'ARGENTEUIL

Il est résolu d'informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que la Communauté est favorable au règlement 68-17-17 de la MRC d'Argenteuil visant notamment la gestion de l'urbanisation dans un contexte de complémentarité des planifications régionales et suprarégionales, selon l'orientation 10 du Plan puisque la MRC encadre le développement sur son territoire afin d'assurer une consolidation de son tissu urbain compris à l'intérieur des périmètres d'urbanisation comme l'exige le Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour les MRC sur le territoire de la Communauté, et ce, dans une perspective de complémentarité quant aux exercices de planification métropolitaine et périmétropolitaine.

CE17-155

RÈGLEMENT 508 DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU

Il est résolu d'informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que la Communauté n'est pas favorable au règlement 508 de la MRC Haut-Richelieu puisque, par ce règlement, la MRC prévoit un empiètement en territoire agricole pour des fins industrielles alors que l'évaluation de ses besoins et de l'offre en espace disponible au développement est en cours pour l'ensemble de son territoire afin de répondre aux attentes du gouvernement relatives à la complémentarité des planifications métropolitaine et périmétropolitaine.

CE17-156

MÉMOIRE DE LA COMMUNAUTÉ SUR LE PROJET DE LOI 85

Il est résolu de transmettre le mémoire de la Communauté sur le projet de loi 85 visant l'implantation de deux pôles logistiques et d'un corridor de développement économique aux abords de l'autoroute 30 ainsi que le développement des zones industrialo-portuaires de la région métropolitaine de Montréal, lequel a été approuvé par le comité exécutif lors de sa séance du 21 janvier 2016, dans le cadre des consultations particulières de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale.

CE17-157

PLAN D'ACTION 2017-2018 CONCERNANT LES MUNICIPALITÉS RURALES DU TERRITOIRE

Il est résolu de prendre acte du plan d'action 2017-2018 relatif aux pistes de solutions recommandées par la Commission de l'aménagement dans le cadre de son mandat sur les enjeux de développement des municipalités rurales de la Communauté métropolitaine de Montréal.



CE17-158

RÈGLEMENT 532 DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU

Il est résolu d’informer le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire que la Communauté n’est pas favorable au règlement 532 de la MRC du Haut-Richelieu modifiant le règlement 371 visant le schéma d’aménagement et de développement de la MRC, portant notamment sur la gestion de l’urbanisation dans un contexte de complémentarité des planifications régionales et suprarégionales, suivant l’orientation 10 du Plan métropolitain d’aménagement et de développement, puisque la MRC n’encadre pas suffisamment le développement sur son territoire afin d’assurer une consolidation de son tissu urbain compris à l’intérieur des périmètres d’urbanisation comme l’exige le Plan métropolitain pour les MRC sur le territoire de la Communauté et ce, dans une perspective de complémentarité quant aux exercices de planification métropolitaine et périmétropolitaine.

CE17-159

RAPPORT D’AVANCEMENT DES MESURES DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est résolu de prendre acte de la transmission au ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du rapport synthèse sur la mise en œuvre des mesures du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles pour l’année 2016 et d’en autoriser la diffusion.

CE17-160

RAPPORT DE LA COMMISSION DE L’ENVIRONNEMENT CONCERNANT L’APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L’ASSAINISSEMENT DES EAUX

Il est résolu

De prendre acte du rapport de la Commission de l’environnement sur le suivi des recommandations et reddition de comptes de la réglementation sur l’assainissement des eaux et d’en autoriser la diffusion ;

De donner mandat au directeur général de mettre en œuvre le Programme métropolitain de suivi et de reddition de comptes 2017-2022 de l’application réglementaire sur l’assainissement des eaux.

CE17-161

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MESURES ADDITIONNELLES POUR ASSURER L’ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN CAS DE DÉVERSEMENT

Il est résolu

De réitérer l’opposition de la Communauté au projet Énergie Est au moment de la reprise des audiences de l’Office national de l’énergie et du Bureau d’audiences publiques sur l’environnement ;

De demander aux municipalités et à la Chaire industrielle CRSNG en eau potable de l’École Polytechnique de Montréal de tenir compte dans leur analyse des risques de contamination des sources d’alimentation en eau potable du transport des hydrocarbures par pipelines, bateaux, trains et camions ainsi que des impacts éventuels de déversements susceptibles d’affecter les cours d’eau de l’archipel du Grand Montréal selon différents scénarios de débits des cours d’eau de l’archipel, de déversement en temps et en quantité et des facteurs influençant la dispersion, la flottaison, la miscibilité d’hydrocarbures ;

.../4



CE17-161
suite

De confier à un groupe de travail métropolitain le mandat d'identifier des mesures additionnelles permettant la production et la distribution d'eau potable à l'échelle métropolitaine au-delà d'une période de 12 à 16 heures advenant un déversement de produits pétroliers dans les cours d'eau limitrophes du Grand Montréal affectant les prises d'eau potable existantes dont le pétrole de bitume dilué ;

De fixer l'échéancier des travaux de ce comité au 30 juin 2018 ;

De donner mandat au directeur général de donner suite à cette résolution.

CE17-162

NOMINATION DE MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MESURES ADDITIONNELLES POUR ASSURER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN CAS DE DÉVERSEMENT

Il est résolu de désigner les personnes suivantes comme membres du groupe de travail métropolitain sur les mesures additionnelles pour assurer l'alimentation en eau potable en cas de déversement :

- Mme Caroline Robert, directrice de l'eau potable et des eaux souterraines, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques ;
 - M. Guy Coderre, enseignant au Centre national de formation en traitement de l'eau ;
 - M. Louis Déryger et Mme Annick Le Floch, conseillers en recherche à la Communauté; et
 - Un expert du domaine issu de chacun des cinq secteurs géographiques de la Communauté.
-

CE17-163

PLAN DIRECTEUR DU RÉSEAU VÉLO MÉTROPOLITAIN

Il est résolu

D'adopter le Plan directeur du Réseau vélo métropolitain - Grand Montréal, version identifiée août 2017 ;

D'autoriser le directeur général de la Communauté à apporter à ce Plan directeur ainsi qu'aux fiches techniques, les ajustements découlant des modifications aux différents segments indiquées par les municipalités dans le cadre des consultations en cours.

CE17-164

MÉMOIRE DE LA COMMUNAUTÉ SUR LA FUTURE POLITIQUE DE MOBILITÉ DURABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Il est résolu d'approuver le mémoire de la Communauté sur la future Politique québécoise de mobilité durable, de le transmettre au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec et d'en autoriser la diffusion.



CE17-165

MODIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN ET
DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Il est résolu de recommander au Conseil

De prendre acte de la demande du Réseau de transport métropolitain de revoir la rémunération des membres de son conseil d'administration afin de tenir compte des nombreuses réunions de comités auxquelles les membres sont appelés à participer ;

De prendre acte de la différence de traitement accordé aux membres du conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain en ce qui concerne la rémunération à la séance des membres indépendants selon l'organisme les ayant nommé, soit le gouvernement du Québec ou la Communauté métropolitaine de Montréal ;

De modifier en conséquence la rémunération des membres du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain et de l'Autorité régionale de transport métropolitain en remplaçant le tableau joint à la résolution numéro CC16-049 par le tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

De donner un effet rétroactif à la présente résolution afin que la rémunération des membres du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain et de l'Autorité régionale de transport métropolitain soit ajustée à compter du 1^{er} janvier 2017 selon ces nouveaux paramètres.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Lettre datée du 10 juillet 2017 de la ministre McKenna en réponse à la résolution du Conseil numéro CC16-053 concernant la relocalisation de l'aérodrome de Mascouche.
- Résolution 05-252-17 de la Ville de Saint-Lazare s'opposant à la demande de la Communauté à l'égard de la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- Copie d'une lettre de la MRC de Roussillon au ministre Heurtel lui transmettant une résolution en appui à la MRC de la Haute-Yamaska concernant les nouveaux critères de redistribution de la redevance à l'élimination.
- Lettre du 11 juillet 2017 du vice-président affaires juridiques et secrétaire de la Société Aéroports de Montréal, M. Pierre Gagnon, concernant une demande de candidatures pour un poste venant à échéance au conseil d'administration.

Zones inondables

- Lettre du maire de la Ville de Laval, M. Marc Demers, datée du 6 juin 2017 concernant le mandat à la Commission de l'aménagement sur les inondations printanières.
- Lettre du maire de la Ville de Laval, M. Marc Demers, datée du 5 juillet 2017 concernant la cartographie des zones inondables des rivières des Prairies et des Mille-Iles.
- Réponse du 10 juillet 2017 du directeur général de la Communauté aux lettres de M. Demers.
- Résolution 2017-113 de la MRC de Deux-Montagnes.

Modification du périmètre d'urbanisation

- Résolution 2017-05-120 de la MRC de Thérèse-De Blainville.
- Résolution 2017-03-103 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.
- Lettre du maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, M. Guy Pilon, reçue le 12 juillet 2017 concernant la demande de la Ville de Saint-Lazare.
- Réponse du directeur général à M. Pilon en date du 24 juillet 2017.

Politique de financement de l'ARTM

- Résolution 2017-06-139 de la MRC de Thérèse-De Blainville.
- Résolution 2017-361 de la Ville de Sainte-Thérèse.
- Résolution 2017-07-246 de la Ville de Rosemère.

Réseau électrique métropolitain

- Lettre datée du 3 juillet 2017 du président et chef de la direction de CDPQ Infra, M. Macky Tall en réponse à la résolution du Conseil numéroCC17-021 concernant l'arrimage entre le transport actif et le projet de Réseau électrique métropolitain.
- Résolution 2017-06-08 / 381 de la Table des préfets et élus de la couronne Sud.
- Copie d'une lettre du président de l'UPA à la ministre Anglade concernant le projet de Réseau électrique métropolitain.

Modernisation de l'Office national de l'énergie

- Lettre du président au ministre des Ressources naturelles du Canada, M. James G. Carr, concernant le rapport du comité d'experts sur la modernisation de l'Office national de l'énergie.
- Résolution 2017-06-08 / 382 de la Table des préfets et élus de la couronne Sud.
- Résolution 17-06-224 de la MRC d'Argenteuil.

Projet d'oléoduc Énergie Est

- Copie d'une lettre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au ministre des Ressources naturelles du Canada, M. James G. Carr, lui transmettant une résolution qui s'oppose au projet Énergie Est de TransCanada.
- Résolution 17-06-225 de la MRC d'Argenteuil.

Service 211

- Lettre de M. Guy Langlois, chef de la direction, Ambulance Saint-Jean.
- Résolution 2017-06-177 de la Ville de Richelieu.
- Résolution 17.234 de Saint-Mathieu-de-Beloeil.
- Résolution 2017-07-233 de la Ville d'Otterburn Park.
- Résolution 17-07-2019 de la Ville de Carignan.
- Résolution 2017-271 de la Municipalité de McMasterville.
- Résolution 2017-305 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.



Élimination des sacs de plastique à usage unique

- Résolution 2017-06-177 et règlement 1081-2017 de la Ville de Contrecoeur.
- Résolution 17-236 et règlement 1196 de la Ville de Sainte-Julie.
- Résolution 157-17 de la Ville de Delson.
- Résolution 17-05-114 de la Ville de Saint-Philippe.
- Extrait du procès-verbal du 25 janvier 2016 de la Ville de Beloeil.
- Résolution 2017-05-269 de la Ville de Mercier.

Milieux humides

- Copie d'une lettre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au ministre Heurtel lui transmettant une résolution concernant le projet de loi 132.
 - Copie d'une lettre du mouvement Ceinture verte adressée au ministre des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire concernant une politique pour les villes désirant protéger les milieux naturels sur leur territoire.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 56.

Les résolutions numéros CE17-152 à CE17-165 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Denis Coderre
Président

Tim Seah
Secrétaire